



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale Module complémentaire à l'enquête Emploi 2018

*Type d'opportunité : Réédition d'enquête déjà réalisée*

*Périodicité : Rythme irrégulier*

*Demandeurs : Insee, Direction des Statistiques démographiques et sociales, Département de l'Emploi et des revenus d'activité, Division Emploi.*

Au cours de sa réunion du 8 novembre 2016, la commission « Emploi, qualifications et revenus du travail » a examiné le projet d'enquête sur la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, module complémentaire à l'enquête Emploi 2018.

Le module complémentaire à l'enquête Emploi 2018 s'inscrit, comme les précédentes éditions (2005 et 2010), dans le contexte de la politique européenne de réduction des inégalités hommes / femmes sur le marché du travail. Ainsi, la Stratégie Europe 2020 fixe un objectif d'emploi de 75 %, commun aux hommes et aux femmes âgées de 20 à 64 ans. La stratégie 2010-2015 pour l'égalité hommes-femmes, reprise par le Pacte Européen pour l'égalité des genres 2011-2020<sup>1</sup>, fait également de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale un enjeu d'égalité et d'indépendance économique. La participation des femmes, même si elle est croissante, demeure tributaire des difficultés rencontrées pour concilier vie familiale et vie professionnelle. La Commission européenne souhaite donc disposer d'éléments de diagnostic et de pilotage sur ce sujet, en ne se limitant pas seulement aux charges liées aux enfants, mais en étendant la réflexion à la prise en charge des personnes dépendantes.

Le module complémentaire est réalisé par l'Insee à la demande d'Eurostat, dans le cadre du Règlement délégué (UE) 1397/2014 du 22 octobre 2014 (modifiant lui-même le règlement UE 318/2013) portant adoption du programme des modules *ad hoc* pour l'enquête par sondage sur les forces de travail couvrant les années 2016 à 2018<sup>2</sup>. La liste précise des variables de l'enquête sera adoptée par voie réglementaire au niveau européen.

Les utilisateurs potentiels sont, au niveau international, la Commission, l'OCDE et d'autres institutions travaillant sur le sujet. En France, au-delà de l'Insee, des services statistiques ministériels (comme la Drees et la Dares), des administrations ou services publics (Direction Générale du Trésor, Cnaf, France Stratégie, Haut Conseil à la Famille...), des centres de recherche (OFCE, Ined), des associations (Unaf) peuvent être amenés à utiliser ces données.

L'enquête porte aussi bien sur les charges liées aux enfants que sur celles liées aux personnes dépendantes, et les met en regard de la situation sur le marché du travail. Le questionnaire est de taille modérée, conformément aux contraintes européennes (11 variables). Il est structuré autour de trois axes :

<sup>1</sup> <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52011XG0525%2801%29>

<sup>2</sup> <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32014R1397>

1- Le premier consiste à apprécier l'impact des charges familiales de l'enquêté sur sa situation professionnelle actuelle. Le premier sous-module décrit ainsi :

- la situation de l'enquêté en termes de responsabilité de garde d'enfants ou de soins envers des personnes dépendantes ;
- l'utilisation de services formels de garde d'enfants et les raisons de non-recours ;
- l'appréciation par l'enquêté de l'incidence de ses responsabilités familiales sur sa situation professionnelle actuelle.

2- Le second volet vise à apprécier les difficultés rencontrées au travail pour concilier vie professionnelle et vie familiale. Le deuxième sous-module fait ainsi l'inventaire :

- des possibilités de modulation des horaires ou des jours de travail ;
- des contraintes liées à l'emploi occupé, comme par exemple des horaires trop lourds, des horaires fluctuants, les temps de trajet.

3- Le dernier volet identifie les interruptions de carrière liées aux responsabilités familiales, notamment les congés parentaux, afin de les mettre en regard avec la situation professionnelle actuelle.

Adossée à l'enquête Emploi en continu, l'enquête complémentaire porte sur le même champ, à savoir les logements ordinaires à usage de résidence principale. Plus précisément, le champ de l'enquête complémentaire est constitué des ménages répondant à l'enquête Emploi en dernière interrogation et comportant au moins une personne âgée de 18 à 64 ans. Au sein de ces ménages, sont interrogées les personnes âgées de 18 à 64 ans à la fin de la semaine de référence. La base de sondage est celle de l'enquête Emploi : la taxe d'habitation pour la métropole, les enquêtes annuelles de recensement pour les Dom.

L'échantillon du module complémentaire est estimé à 28 000 logements éligibles, comportant jusqu'à 50 000 répondants.

Le champ géographique de l'enquête complémentaire est celui de l'enquête Emploi en continu, à savoir la France (y compris la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion, mais hors Mayotte).

Les modalités de collecte sont les mêmes que celles de la dernière interrogation à l'enquête Emploi, à savoir le face-à-face. Aucun appariement n'est envisagé, mais les réponses seront enrichies des réponses à l'enquête Emploi.

Le questionnaire a été préparé dans le cadre d'un groupe de travail d'Eurostat auquel l'Insee a participé. Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises entre novembre 2014 et avril 2016. En raison du caractère contraint de l'exercice et du nombre limité de questions, aucune instance de concertation nationale n'est prévue.

Il est prévu de publier des analyses issues du module complémentaire, *via* des supports de publication Insee accessibles à tous sur le site internet de l'Institut.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour l'année 2018.